

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE

FDS n° : 6196-A
Date de révision : 2020-05-05
Format: NA
Version 1.07



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 6196-A

Synonymes BIFENTHRIN: (2-methyl[1,1'-biphenyl]-3-yl)methyl (1R,3R)-rel-3-[(1Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propenyl]-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (CAS name); 2-methyl-3-phenylbenzyl (1RS)-cis-3-(2-chloro-3,3,3-trifluoroprop-1-enyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (IUPAC name)

Ingrédient(s) actif(s) Bifenthrine

Autre Nom Commercial Capture 240 EC Insecticide
PCP # 31396

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence Urgences médicales :
1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident, appelez le:
1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières

dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

| | |
|---|-------------|
| Toxicité aiguë - orale | Catégorie 3 |
| Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 4 |
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1 |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 1 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 1 |
| Toxicité par aspiration | Catégorie 1 |
| Liquides inflammables | Catégorie 3 |

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger
 H301 - Toxique en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H332 - Nocif par inhalation
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Dangers physiques
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables



Conseils de prudence - Prévention

- P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 - Porter des gants de protection
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 - Utiliser un équipement électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

- P308 + P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P330 - Rincer la bouche

P370 + P378 - En cas d'incendie : utiliser Foam. Carbon dioxide (CO2). Dry chemical. Water spray or fog pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|---|------------|------------|
| Naphtha (petroleum), heavy aromatic | 64742-94-5 | 50-60 |
| Bifenthrin | 82657-04-3 | 25.1 |
| Pseudocumene | 95-63-6 | <20 |
| Petroleum distillates, solvant dewaxed light paraffinic | 64742-56-9 | <5 |
| Xylenes | 1330-20-7 | <1 |
| Petroleum distillates, solvant dewaxed heavy paraffinic | 64742-65-0 | <1 |
| Cumene | 98-82-8 | <1 |
| Propylène glycol | 57-55-6 | <1 |

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Ingestion

Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Réactions allergiques cutanées. Effets sur le système nerveux central.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement

Ce produit est un pyréthrianoïde. Si des grandes quantités ont été ingérées, l'estomac et les intestins doivent être évacués. Le traitement est symptomatique et consiste en un

particulier, le cas échéant traitement de soutien. Huiles digestibles ou l'alcool peuvent augmenter l'absorption et doivent donc être évités. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Incendie mineur Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Incendie majeur Eau pulvérisée. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés Évitez les jets puissants.

Dangers spécifiques du produit Liquide combustible

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions environnementales Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de confinement Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Matériel d'emballage Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH | Mexique |
|-------------------------------|-------------------------------|--|--|--|
| Pseudocumene (95-63-6) | - | - | TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³ | - |
| Xylenes (1330-20-7) | STEL 150 ppm TWA: 100 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ | - | Mexico: TWA 100 ppm Mexico: STEL 150 ppm |
| Cumene (98-82-8) | TWA: 50 ppm | TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³ S* | IDLH: 900 ppm TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³ | Mexico: TWA 50 ppm |
| Nom chimique | Colombie-Britannique | Québec | TLV-TWA pour l'Ontario | Alberta |
| Xylenes (1330-20-7) | TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³ | TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³ |
| Cumene (98-82-8) | TWA: 25 ppm STEL: 75 ppm | TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m ³ | TWA: 50 ppm | TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m ³ |
| Propylène glycol (57-55-6) | - | - | TWA: 10 mg/m ³ aerosol only TWA: 50 ppm aerosol and vapor TWA: 155 mg/m ³ aerosol and vapor | - |

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ordre technique**

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps

Minimiser la contamination de la peau en suivant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection des mains

Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.

Protection respiratoire

Pour les poussières, éclaboussures, brouillard ou expositions porter des masques masque respiratoire de la moitié en élastomère avec des cartouches appropriées et / ou des filtres, qui est approuvé pour les pesticides (US NIOSH / MSHA, EU CEN ou un organisme de certification comparable).

Mesures d'hygiène

De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Aspect | Ambre Liquide |
| État physique | Liquide |
| Couleur | Ambre |
| Odeur | hydrocarbure aromatique |
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |
| pH | Aucun renseignement disponible |
| Point de fusion/point de congélation | Non applicable |
| Point/intervalle d'ébullition | Aucun renseignement disponible |
| Point d'éclair | 44 - 46 °C / 111.2 - 114.8 °F vase clos |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucun renseignement disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité | 7.8 - 8.0 lb/gal. (940 - 960 g/L) |
| Densité | 0.94 - 0.96 @ 20 °C |
| Solubilité dans l'eau | Émulsifie |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, cinématique | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, dynamique | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | Aucun dans des conditions normales d'utilisation |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles |
| Matières incompatibles | Aucun renseignement disponible. |
| Produits de décomposition dangereux | Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Renseignements sur le produit**

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| DL50 orale | 262 mg/kg (rat) |
| DL50 épidermique | > 2000 mg/kg (lapin) |
| CL50 par inhalation | 1.86 mg/l 4 heures (rat) (brouillard) |
| Lésions oculaires graves/irritation | Légère irritation (lapin). |

oculaire**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant pendant l'utilisation régulière (de lapin).**Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

| Nom chimique | DL50 orale | DL50 épidermique | CL50 par inhalation |
|--|-----------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Naphtha (pétroleum), heavy aromatic (64742-94-5) | 300-2000 mg/kg | > 2 mL/kg (Nyúl) | >5,2 mg/L |
| Bifenthrin (82657-04-3) | 55 mg/kg (rat) | > 2000 mg/kg (rat) | 0.8 mg/L (female, rat) 4 h |
| Pseudocumene (95-63-6) | 3280 mg/kg (Rat) | 3160 mg/kg (Rabbit) | 18 g/m ³ (Rat) 4 h |
| Pétroleum distillates, solvant dewaxed light paraffinic (64742-56-9) | > 5000 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg (Rabbit) | > 5399 mg/m ³ (Rat) 4 h |
| Xylenes (1330-20-7) | 3500 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | 11 mg/l (Rat) 4 h |
| Pétroleum distillates, solvant dewaxed heavy paraffinic (64742-65-0) | > 15000 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg (Rabbit) | > 2400 mg/m ³ (Rat) 4 h |
| Cumene (98-82-8) | 1400 mg/kg (Rat) | 3160 mg/kg (Rabbit) | > 17,6 mg/L (Rat) 4 h |
| Propylène glycol (57-55-6) | 20000 mg/kg (Rat) | 20800 mg/kg (Rabbit) | |

Données sur les effets toxicologiques**Symptômes**

De fortes doses de bifenthrine ingérés par les animaux de laboratoire produit des signes de toxicité, y compris des convulsions, des tremblements et un écoulement nasal sanglant.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Toxicité chronique**

Bifenthrine: L'exposition à long terme causé neurotoxicité (tremblements et troubles de la marche) dans l'exposition précoce dans les études animales, mais des tremblements a disparu avec l'exposition continue.

Mutagénicité

Bifenthrine: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité

Bifenthrine: Réponse liée au traitement faible pour les adénocarcinomes du foie et des tumeurs de la vessie (lésion bénigne) chez les souris mâles

Effets neurologiques

Bifenthrine: Provoque des signes cliniques de neurotoxicité (tremblements, troubles de la marche, salivation excessive) à une exposition aiguë ou subchronique. Tremblements ont disparu avec l'exposition continue

Toxicité pour la reproduction

Bifenthrine: Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement

Bifenthrine: Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.

Effets sur les organes cibles**Effets neurologiques**

Bifenthrine: Système nerveux central (SNC)

Bifenthrine: Provoque des signes cliniques de neurotoxicité (tremblements, troubles de la marche, salivation excessive) à une exposition aiguë ou subchronique. Tremblements ont disparu avec l'exposition continue

Danger par aspiration

L'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|--|-------|------|-------|------|
| Pétroleum distillates, solvant dewaxed light paraffinic 64742-56-9 | A2 | | Known | |

| | | | | |
|--|----|----------|------------------------|---|
| Xylenes 1330-20-7 | | Group 3 | | |
| Petroleum distillates, solvant dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0 | A2 | | Known | |
| Cumene 98-82-8 | | Group 2B | Reasonably Anticipated | X |

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - *cancérogène suspecté pour l'être humain*

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - *Cancérogène possible pour l'homme*

Groupe 3 - *non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme*

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - *cancérogène connu*

Raisonnement prévu - *raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme*

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - *Présent*

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

| Bifenthrin (82657-04-3) | | | | |
|-------------------------|-------------|---------------------|---------|------------|
| Ingrédient(s) actif(s) | Duration | Espèces | Valeur | Unités |
| | 14-day LC50 | Eisenia fetida | > 8 | mg/kg soil |
| | DL50 | Collin de Virginie | 1800 | mg/kg |
| | 96 h LC50 | Salmo gairdneri | 0.1 | µg/l |
| | 48 h EC50 | Daphnia magna | 0.11 | µg/l |
| | 21 d NOEC | Daphnia magna | 0.00095 | µg/l |
| | 21 d NOEC | Pimephales promelas | 1.86 | µg/l |
| | 30 d NOEC | Salmo gairdneri | 0.012 | µg/l |

| Nom chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour les poissons | Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques |
|--|---|--|---|
| Xylenes 1330-20-7 | | 96 h LC50: 13,1 - 16,5 mg/L (Lepomis macrochirus) flow-through 96 h LC50: 13,5 - 17,3 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: 2,661 - 4,093 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 23,53 - 29,97 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: 30,26 - 40,75 mg/L (Poecilia reticulata) static 96 h LC50: 7,711 - 9,591 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 13,4 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 19 mg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50: = 780 mg/L (Cyprinus carpio) semi-static 96 h LC50: > 780 mg/L (Cyprinus carpio) | 48 h LC50: = 0,6 mg/L (Gammarus lacustris) 48 h EC50: = 3,82 mg/L (water flea) |
| Polyethylene glycol 25322-68-3 | | 24 h LC50: > 5000 mg/L (Carassius auratus) | |
| Propylène glycol 57-55-6 | 96 h EC50: = 19000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) | 96 h LC50: 41 - 47 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 51400 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 51600 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 710 mg/L (Pimephales promelas) | 48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia magna) Static 24 h EC50: > 10000 mg/L (Daphnia magna) |
| Petroleum distillates, solvant dewaxed light paraffinic 64742-56-9 | | 96 h LC50: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss) | 48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia magna) |
| Petroleum distillates, solvant dewaxed heavy paraffinic | | 96 h LC50: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss) | 48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia magna) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 64742-65-0 Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5 | 72 h EC50: = 2,5 mg/L (Skeletonema costatum) | 96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2,34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through | 48 h EC50: = 0,95 mg/L (Daphnia magna) |
| n-Butanol 71-36-3 | 72 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) | 96 h LC50: 100000 - 500000 µg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1740 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1910000 µg/L (Pimephales promelas) static | 48 h EC50: 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1983 mg/L (Daphnia magna) |
| Pseudocumene 95-63-6 | | 96 h LC50: 7,19 - 8,28 mg/L (Pimephales promelas) flow-through | 48 h EC50: = 6,14 mg/L (Daphnia magna) |
| Cumene 98-82-8 | 72 h EC50: = 2,6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) | 96 h LC50: 6,04 - 6,61 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 2,7 mg/L (Oncorhynchus mykiss) semi-static 96 h LC50: = 4,8 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: = 5,1 mg/L (Poecilia reticulata) semi-static | 48 h EC50: 7,9 - 14,1 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 0,6 mg/L (Daphnia magna) |

Persistence et dégradation Bifenthrine: modérément persistante. Ne s'hydrolyse pas facilement. Difficilement biodégradable.

Bioaccumulation Bifenthrine: La substance a un potentiel de bioconcentration.

Mobilité Bifenthrine: Immobile. Ne devrait pas atteindre les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU UN3351
Nom officiel d'expédition Pesticide pyréthri-noïde, liquide, toxique, inflammable
Classe de danger 6.1
Classe subsidiaire 3
Groupe d'emballage III
Désignation UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable, 6.1 (3), PG III

TMD

N° ID/ONU UN3351
Nom officiel d'expédition Pesticide pyréthri-noïde, liquide, toxique, inflammable
Classe de danger 6.1
Classe subsidiaire 3
Groupe d'emballage III

CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE

FDS n° : 6196-A
 Date de révision : 2020-05-05
 Version 1.07

Polluant marin
Désignation Bifenthrine.
 UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons), 6.1 (3), PG III

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3351
Nom officiel d'expédition Pesticide pyréthriinoïde, liquide, toxique, inflammable
Classe de danger 6.1
Classe de danger subsidiaire 3
Groupe d'emballage III
Désignation UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons), 6.1 (3), PG III

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3351
Nom officiel d'expédition Pesticide pyréthriinoïde, liquide, toxique, inflammable
Classe de danger 6.1
Classe de danger subsidiaire 3
Groupe d'emballage III
No EMS F-E, S-D
Polluant marin Bifenthrine
Désignation UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons), 6.1 (3), PG III (42°C c.c.)

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|-------------------------|------------|------------|-------------------------------|
| Bifenthrin - 82657-04-3 | 82657-04-3 | 25.1 | 1.0 |
| Pseudocumene - 95-63-6 | 95-63-6 | <20 | 1.0 |
| Xylenes - 1330-20-7 | 1330-20-7 | <1 | 1.0 |
| Cumene - 98-82-8 | 98-82-8 | <1 | 1.0 |

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé Oui
Danger chronique pour la santé Oui
Risque d'incendie Oui
Risque de décompression soudaine Non
Danger de réaction Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

| Nom chimique | CWA - Quantités à déclarer | CWA - Polluants toxiques | CWA - Polluants prioritaires | CWA - Substances dangereuses |
|----------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Xylenes 1330-20-7 | 100 lb | | | X |

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE

FDS n° : 6196-A
 Date de révision : 2020-05-05
 Version 1.07

| Nom chimique | Quantités à déclarer de substances dangereuses | Quantités à déclarer de substances très dangereuses |
|----------------------|--|---|
| Xylenes 1330-20-7 | 100 lb 45.4 kg | |
| n-Butanol 71-36-3 | 5000 lb 2270 kg | |
| Cumene 98-82-8 | 5000 lb 2270 kg | |

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

Avertissement

Il peut être mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau. Il provoque une irritation oculaire modérée. Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

| Nom chimique | Prop. 65 de la Californie |
|------------------|---------------------------|
| Cumene - 98-82-8 | Carcinogen |

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--|------------|---------------|--------------|
| Bifenthrin 82657-04-3 | X | | |
| Pseudocumene 95-63-6 | X | X | X |
| Petroleum distillates, solvant dewaxed light paraffinic 64742-56-9 | | X | |
| Xylenes 1330-20-7 | X | X | X |
| Cumene 98-82-8 | X | X | X |
| Propylène glycol 57-55-6 | X | | X |

Inventaires internationaux

| Nom chimique | TSCA (États-Unis) | LIS (Canada) | EINECS/ELINC S (Europe) | ENCS (Japon) | Chine (IECSC) | KECL (Corée) | PICCS (Philippines) | AICS (Australie) |
|--|----------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5 | X | X | X | | X | X | X | X |
| Bifenthrin 82657-04-3 | | | | X | X | X | | |
| Pseudocumene 95-63-6 | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Petroleum distillates, | X | X | X | | X | X | X | X |

CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE

FDS n° : 6196-A
 Date de révision : 2020-05-05
 Version 1.07

| | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| solvent dewaxed light paraffinic 64742-56-9 | | | | | | | | |
| Xylenes 1330-20-7 | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Petroleum distillates, solvent dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0 | X | X | X | | X | X | X | X |
| Cumene 98-82-8 | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Propylène glycol 57-55-6 | X | X | X | X | X | X | X | X |

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

| | | | | |
|-------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé 2 | Inflammabilité 2 | Instabilité 0 | Dangers physico-chimiques - |
| HMIS | Risques pour la santé 2* | Inflammabilité 2 | Danger physique 0 | Protection individuelle X |

*Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2020-05-05
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour.

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique